

CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL HONEYWELL

(au 11 décembre, 2024)

AVIS IMPORTANT, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT. Le présent Contrat de Licence Utilisateur Final (" **CLUF** " ou " **Contrat** ") est un accord juridique entre l'entité commerciale utilisant le SaaS (" **Utilisateur** ") et Honeywell International Inc. (" **Honeywell** ") (collectivement, les " **parties** " et chacune une " **partie** "), qui définit les droits et obligations régissant l'utilisation de ce logiciel-service, de toute application mobile connexe (" **application mobile** ") ou de la plateforme hébergée, y compris toute mise à jour de celle-ci (collectivement, le " **SaaS** ") et de la documentation connexe (" **documentation** "). Le présent CLUF prévaut sur tout autre terme et condition, document ou accord entre les parties, uniquement en ce qui concerne le SaaS.

EN CLIQUANT SUR "ACCEPTER" ET/OU EN UTILISANT LE SAAS ET LA DOCUMENTATION, VOUS, EN TANT QUE PERSONNE ACCÉDANT À CE SAAS AU NOM DE L'UTILISATEUR, DÉCLAREZ : (1) QUE VOUS AVEZ LU LE PRÉSENT CLUF ET (2) QUE VOUS AVEZ LE POUVOIR D'ACCEPTER LES CONDITIONS DU PRÉSENT CLUF AU NOM DE L'UTILISATEUR. SI VOUS N'ÊTES PAS HABILITÉ À CONCLURE LE PRÉSENT CLUF AU NOM DE L'UTILISATEUR OU SI VOUS N'EN ACCEPTEZ PAS LES TERMES, NE CLIQUEZ PAS SUR "ACCEPTER" ET N'UTILISEZ PAS LE SAAS OU LA DOCUMENTATION.

- 1. Droits de licence.** Sous réserve du respect par l'Utilisateur des conditions générales du présent CLUF et du paiement des redevances applicables, Honeywell : (a) fournira à l'Utilisateur un accès au SaaS par des moyens autorisés et fournis par Honeywell (qui peuvent inclure une application mobile, un portail en ligne ou une interface telle que https, VPN ou API) ; et (b) accorde par les présentes à l'Utilisateur un droit et une licence limités, non transférables, non exclusifs, révocables et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour (i) accéder au SaaS et l'utiliser par ces moyens ; (ii) télécharger, installer, mettre à jour et permettre à Honeywell de mettre à jour (le cas échéant), et utiliser tout logiciel fourni par Honeywell uniquement dans le cadre de l'utilisation du SaaS par l'Utilisateur ; (iii) utiliser la documentation relative au SaaS dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire dans le cadre du SaaS ; et (iv) utiliser toute sortie du SaaS, dans chaque cas uniquement à des fins commerciales internes de l'Utilisateur, y compris, par exemple, l'utilisation par les employés, sous-traitants ou représentants autorisés de l'Utilisateur qui ont été informés des conditions du présent CLUF et qui acceptent de s'y conformer (" **Utilisateurs finaux autorisés** ") ; (collectivement, les " **Droits d'utilisation du SaaS** "). Les droits d'utilisation du SaaS sont valables pour la période indiquée dans la proposition applicable ou, si aucune durée n'est indiquée, pour une période de 12 mois à compter de la date d'entrée en vigueur. Une commande peut énumérer des paramètres, notamment le nombre d'utilisateurs, le volume de données, les capteurs ou d'autres moyens de mesurer l'utilisation ou les frais (" **paramètres d'utilisation du SaaS** "). Les droits d'utilisation de SaaS sont soumis aux paramètres d'utilisation de SaaS et à toute autre restriction du présent CLUF. Si l'Utilisateur dépasse les paramètres d'utilisation, Honeywell peut suspendre l'accès de l'Utilisateur jusqu'à ce que ce dernier paie tous les frais requis à Honeywell directement ou par l'intermédiaire d'un Prestataire (tel que défini à l'article 3 ci-dessous), selon le cas. L'Utilisateur ou les Utilisateurs finaux autorisés peuvent exercer les droits d'utilisation du SaaS si l'Utilisateur les lie aux termes du présent CLUF. L'Utilisateur est responsable, et Honeywell n'est pas responsable, du respect du présent CLUF par les Utilisateurs finaux autorisés et de tout manquement, acte ou omission de leur part. L'Utilisateur n'est pas autorisé à revendre les droits d'utilisation du SaaS ni à faire des copies du SaaS, sauf avec le consentement écrit d'Honeywell.
- 2. Utilisation acceptable.** L'utilisateur ne doit pas (et ne doit pas autoriser, encourager ou coopérer avec un tiers pour) : (a) faire de l'ingénierie inverse, modifier, adapter, rendre le code machine lisible par l'homme ou créer des travaux dérivés ou des améliorations du SaaS ; (b) contourner ou interférer avec les protections techniques, la sécurité ou le fonctionnement (y compris perturber, interagir de manière non autorisée, sonder, scanner ou tester la vulnérabilité des mesures de sécurité ou donner une fausse représentation des sources de transmission) du SaaS ou de Honeywell AI (tel que défini ci-dessous) ; (c) accéder au SaaS ou à l'IA de Honeywell ou les utiliser d'une manière qui porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui ; (d) utiliser le logiciel-service dans des environnements dangereux ou des applications intrinsèquement dangereuses, y compris tout produit, pièce, service ou autre application susceptible d'entraîner la mort ou des blessures corporelles, nécessitant une performance à sûreté intégrée dont la défaillance pourrait entraîner directement ou indirectement des blessures corporelles ou la mort ou des dommages matériels ou environnementaux ; (e) utiliser le logiciel-service comme (ou comme substitut à) un système de notification d'urgence surveillé par un tiers ; (f) accéder au logiciel-service ou l'utiliser d'une manière dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle entraîne une responsabilité ou un préjudice pour Honeywell ou les clients d'Honeywell ou à ce qu'elle constitue une violation du présent contrat ; (g) télécharger vers le SaaS ou utiliser le SaaS pour stocker ou transmettre du matériel contrefait, obscène, menaçant, diffamatoire ou autrement illégal ou délictueux, y compris du matériel nuisible aux enfants ou qui viole les droits de tiers, ou utiliser le SaaS pour ou en relation avec toute utilisation ou activité illégale, nuisible ou frauduleuse ; (h) télécharger vers le SaaS ou utiliser avec celui-ci des données techniques ou des logiciels contrôlés en vertu des International Traffic in Arms Regulations (ITAR) ou d'autres lois sur le contrôle des exportations et des importations ; (i) entraîner tout algorithme, logiciel ou système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle à l'aide du SaaS ; (j) accorder des sous-licences, distribuer ou mettre à disposition d'une autre manière toute partie du SaaS ou de Honeywell AI (y compris toute fonctionnalité du SaaS ou de Honeywell AI) à un tiers ; (k) utiliser tout Honeywell AI ou toute donnée, texte, contenu, son, vidéo, code logiciel, image, matériel, information, communication et autre résultat, action ou résultat généré par l'utilisation de Honeywell AI (" **Sorties** ") pour toute utilisation de Honeywell AI qui pourrait ou qui a pour effet de : (i) avoir un impact significatif et négatif sur les opérations ou la réputation de Honeywell ; (ii) avoir un impact significatif et négatif sur la protection de la propriété intellectuelle, la sécurité des données ou la vie privée ; (iii) avoir un impact sur le travail et la vie des employés de l'utilisateur, des utilisateurs, des partenaires, des clients et des

membres du public ; ou (iv) présenter des risques juridiques, de conformité ou d'entreprise nouveaux ou significatifs. Cela inclut les systèmes d'IA à haut risque, qui présentent un risque significatif d'atteinte à la santé, à la sécurité ou aux droits fondamentaux des personnes, tels que définis dans la loi européenne sur l'IA (telle que définie dans la section 10 ci-dessous) ("**Utilisation à haut risque**") ou désigne toute utilisation de l'IA d'Honeywell qui : (i) pourrait avoir ou a effectivement un effet sur l'accès d'une personne à l'emploi ou d'une manière qui pourrait affecter les droits d'une personne en vertu des lois applicables en matière d'IA (telles que définies dans la section 10 ci-dessous) ; (ii) pourrait entraîner ou causer des préjugés ou de la discrimination ; ou (iii) entraîner des erreurs, des omissions ou d'autres risques susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité, les droits fondamentaux des personnes physiques ou d'affecter la sécurité des biens matériels ou physiques, y compris les utilisations interdites telles que définies en vertu de la loi européenne sur l'IA ("**utilisation à risque inacceptable**") ; (n) utiliser l'IA de Honeywell pour prendre des décisions automatisées susceptibles d'avoir un impact préjudiciable sur les droits individuels sans supervision humaine appropriée ; (o) distribuer ou utiliser l'IA de Honeywell de quelque manière que ce soit, sauf dans les conditions prévues par le présent CLUF ; (p) apporter des modifications à l'IA de Honeywell ou créer des œuvres dérivées ou des améliorations de l'IA de Honeywell ; nonobstant ce qui précède, toute œuvre non autorisée de ce type et tout droit de propriété intellectuelle y afférent seront réputés être la propriété unique et exclusive de Honeywell ; (q) faire valoir, ou autoriser, aider ou encourager un tiers à faire valoir, à l'encontre de Honeywell ou de ses filiales, clients, vendeurs, partenaires commerciaux ou concédants de licence, toute réclamation pour violation de brevet ou autre violation de propriété intellectuelle concernant l'IA de Honeywell ; (r) copier, créer, proposer, former ou vendre tout système d'IA concurrent, produit, service ou offre ayant des fonctionnalités identiques ou similaires pendant la durée du présent CLUF ; (s) adopter un comportement susceptible de nuire à l'IA de Honeywell ou à sa qualité marchande ; (t) utiliser l'IA de Honeywell ou les sorties pour générer du contenu qui viole ou encourage la violence, le discours haineux ou le harcèlement, qui insulte ou rabaisse une personne, qui génère du contenu sexuellement explicite ou qui contrevient à toute politique de sécurité réglementaire ; (u) induire en erreur toute personne en lui faisant croire que l'IA de Honeywell ou les sorties sont uniquement générées par l'homme ; (v) conclure un accord qui exige de l'utilisateur qu'il prenne des mesures contraires au présent CLUF ; ou (w) utiliser ou mettre une sortie à la disposition de tiers sans révéler que la sortie a été générée à l'aide du système d'IA. Toute violation des restrictions énoncées dans la présente section constitue une violation substantielle du présent CLUF. Dans le cadre des présentes, l'**expression "Honeywell AI"** désigne un système machine conçu pour fonctionner avec différents niveaux d'autonomie (y compris la résolution de problèmes et l'exécution de tâches), qui peut faire preuve d'adaptabilité après son déploiement et qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit, à partir de toute requête, invitation, demande ou autre information, contenu ou matériel soumis à un tel système dans le but de générer un résultat ("**données d'entrée AI**") qu'il reçoit, comment générer des résultats tels que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions qui peuvent influencer des environnements physiques ou virtuels. Cela inclut les fonctions qui intègrent des modèles ou des outils d'intelligence artificielle mis à la disposition de l'utilisateur par Honeywell. En outre, l'Utilisateur ne doit pas enfreindre les limites d'utilisation ou les contrôles établis par : (a) les conditions d'utilisation de l'App Store, pour les utilisateurs iOS accédant à toute application mobile sur un produit Apple, ou (b) les conditions d'utilisation de Google Play pour les utilisateurs Android accédant à toute application mobile sur un produit Android. Toute violation des restrictions énoncées dans la présente section constitue une violation substantielle du présent CLUF.

3. **Accès au compte ; licence d'abonnement.** L'utilisateur reconnaît que les droits d'utilisation du SaaS sont concédés sous forme d'abonnement récurrent, sous réserve du présent CLUF et de toute condition supplémentaire pouvant être convenue dans un contrat signé entre l'utilisateur et Honeywell ou dans un contrat distinct conclu avec un fournisseur tiers autorisé (un "**contrat de fournisseur**"). Honeywell n'est pas partie à un tel contrat de fournisseur et ne peut être tenu responsable de quelque dommage que ce soit en relation avec un litige lié à un tel contrat de fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, les obligations de paiement, le renouvellement automatique de la période d'abonnement concernée ou la résiliation de l'abonnement de l'utilisateur. L'Utilisateur reconnaît et accepte en outre que (i) les droits d'utilisation du SaaS sont soumis au paiement des frais correspondants à Honeywell ou à son fournisseur tiers ("**Fournisseur**"), et (ii) Honeywell n'aura aucune responsabilité envers l'Utilisateur dans la mesure où Honeywell coupe l'accès au SaaS en raison du défaut de paiement de l'Utilisateur ou du défaut de paiement par le Fournisseur de l'Utilisateur.
4. **Sécurité du compte.** L'utilisateur peut être amené à télécharger une application ou à visiter un site web, par le biais duquel l'utilisateur accède au SaaS et configure des comptes, y compris des identifiants d'émission ou d'authentification. Dans le cadre de l'exploitation du compte de l'Utilisateur, l'Utilisateur et l'Utilisateur final autorisé doivent : (i) maintenir une stricte confidentialité sur tous les noms, mots de passe ou autres identifiants ; (ii) attribuer les comptes à des personnes uniques et ne pas autoriser d'autres personnes à utiliser les identifiants de l'Utilisateur ou à accéder au compte de l'Utilisateur, y compris le partage entre plusieurs Utilisateurs finaux autorisés ; (iii) notifier immédiatement Honeywell de toute utilisation non autorisée ou violation de la sécurité ou incident de sécurité lié au compte de l'Utilisateur ; (iv) ne soumettre que des informations complètes et exactes ; (v) maintenir et mettre rapidement à jour les informations en cas de changement ; et (vi) gérer l'accès de l'Utilisateur autorisé. Honeywell peut utiliser des fonctions de gestion des droits (pour empêcher toute utilisation non autorisée).
5. **Licences d'évaluation.** L'accès au SaaS peut être fourni à l'Utilisateur à des fins de bêta, de démonstration, de test ou d'évaluation (collectivement, les "**Licences d'évaluation**"). La durée des licences d'évaluation est limitée à quatre-vingt-dix (90) jours (la "**période d'évaluation**"), sauf avec le consentement écrit contraire d'Honeywell. Les licences d'évaluation sont spécifiquement limitées à une utilisation à des fins d'évaluation ou de démonstration uniquement, et l'utilisateur s'engage à ne pas utiliser ce logiciel-service dans un environnement de production ou autre qu'un environnement de test. L'utilisation par l'utilisateur du SaaS dans le cadre d'une licence d'évaluation est fournie en l'état, sans aucune représentation ou garantie de quelque nature que ce soit, et se fait aux seuls risques de l'utilisateur. Honeywell n'a aucune obligation de support, de maintenance ou d'assistance concernant les licences d'évaluation. SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES, HONEYWELL NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU

RESPONSABLE DE DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT LIÉS À UNE LICENCE D'ÉVALUATION OU À L'ÉVALUATION DU SAAS PAR L'UTILISATEUR, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, EXEMPLAIRE, STATUTAIRE, PUNITIF OU CONSÉCUTIF (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES PERTES DE BÉNÉFICES, LES PERTES DE DONNÉES, LES DOMMAGES AUX SYSTÈMES OU À L'ÉQUIPEMENT, OU LES INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉ). NI L'UTILISATEUR NI AUCUN FOURNISSEUR N'A DROIT À UNE DÉFENSE OU À UNE INDEMNISATION POUR LES LICENCES D'ÉVALUATION ACCORDÉES CONFORMÉMENT À LA PRÉSENTE SECTION.

6. **Audit.** L'utilisateur tiendra des registres complets, à jour et exacts de l'emplacement, l'accès et l'utilisation du SaaS ou d'autres offres. Pendant la durée du présent CLUF et pendant un an par la suite (la " **période d'audit** "), Honeywell peut : (a) demander à l'utilisateur d'envoyer une attestation écrite de conformité aux conditions du présent CLUF dans un délai de trente (30) jours ; et (b) moyennant un préavis raisonnable, lancer un audit des dossiers et des journaux électroniques de l'utilisateur afin de vérifier l'accès et l'utilisation par l'utilisateur de toute offre SaaS ou autre et la conformité de l'utilisateur aux conditions du présent CLUF, étant entendu que tout manquement à l'obligation de fournir une attestation de conformité dans les délais impartis prolongera la période d'audit et que tout audit lancé au cours de la période d'audit pourra être achevé après la fin de la période d'audit. L'utilisateur ne doit pas prendre de mesures pour éviter ou contrecarrer l'objectif de ces mesures de vérification et doit coopérer avec Honeywell pour faciliter l'audit de Honeywell. Si un audit révèle un paiement insuffisant, si l'utilisateur achète le logiciel-service ou d'autres offres directement à Honeywell, (i) l'utilisateur paiera rapidement à Honeywell les frais insuffisamment payés et les frais de maintenance et d'assistance connexes et (ii) si le paiement insuffisant représente cinq pour cent (5 %) ou plus des frais payés pour le logiciel-service ou d'autres offres au cours d'une période de trois (3) mois, l'utilisateur remboursera à Honeywell les frais d'audit et les dépenses liées à l'audit. Si l'utilisateur achète le logiciel-service par l'intermédiaire d'un fournisseur, l'utilisateur paiera rapidement au fournisseur les frais non payés et les frais de maintenance et d'assistance connexes au profit d'Honeywell.
7. **Mises à jour et assistance.** L'installation et la configuration initiales ne sont fournies que si elles sont indiquées dans le bon de commande de l'utilisateur auprès d'Honeywell. Honeywell assurera la gestion, la maintenance et le support du SaaS (" **Support SaaS** ") conformément aux politiques spécifiées dans le bon de commande applicable, ou si rien n'est spécifié, Honeywell déploiera des efforts commercialement raisonnables pour maintenir le SaaS et réparer les défauts reproductibles et rendre le SaaS disponible sous réserve des temps d'arrêt programmés et des opérations de maintenance de routine et d'urgence. Si l'utilisateur achète le logiciel-service par l'intermédiaire d'un fournisseur, l'utilisateur comprend et accepte de contacter le fournisseur pour toute assistance relative au logiciel-service et son seul recours à cet égard sera contre le fournisseur, le cas échéant. Sauf entente écrite contraire, l'utilisateur est responsable de la connectivité nécessaire à l'utilisation du SaaS et de la maintenance de l'équipement et de l'infrastructure qui se connectent au SaaS. La configuration et l'assistance SaaS excluent la configuration d'appareils ou d'applications tierces, sauf indication contraire dans la commande. Honeywell se réserve le droit de modifier le SaaS si cette modification ne diminue pas matériellement la fonctionnalité du SaaS. Honeywell peut contrôler l'utilisation du SaaS par l'utilisateur. Honeywell peut mettre à la disposition de l'utilisateur des mises à jour ou des mises à niveau du logiciel-service à sa seule discrétion, mais n'a aucune obligation de le faire en vertu du présent contrat et se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires pour des caractéristiques ou des fonctionnalités nouvelles ou améliorées, ou d'interrompre tout logiciel-service. Honeywell se réserve le droit d'apporter des modifications à la conception du logiciel-service sans obligation d'apporter des modifications équivalentes à tout logiciel-service précédemment fourni à l'utilisateur.
8. **Sécurité.** La sécurité est régie par les politiques de la commande ou, si aucune n'est spécifiée, Honeywell utilisera des mesures de protection administratives, physiques et techniques commercialement raisonnables conçues pour protéger les données personnelles et les données d'entrée (y compris les données d'entrée AI) et suivra les pratiques de sécurité standard de l'industrie, telles que définies dans les pratiques de sécurité à l'adresse <https://hwll.co/securitypractices>. L'utilisateur est seul responsable des coûts ou de la responsabilité encourus en raison d'une utilisation ou d'un accès non autorisé par le biais des identifiants ou des systèmes du compte de l'utilisateur ou de l'utilisateur final autorisé, ainsi que de la sécurité des logiciels et du matériel sur site
9. **Droits sur les données.** L'utilisateur conserve tous les droits de propriété et autres droits sur les données et autres informations que l'utilisateur ou les personnes agissant en son nom mettent à disposition en relation avec le SaaS ou qui sont collectées à partir des systèmes, dispositifs ou équipements de l'utilisateur par le SaaS (" **Données d'entrée** "). L'utilisateur accorde à Honeywell et à ses filiales un droit et une licence non exclusifs, transférables, mondiaux, perpétuels, irrévocables, pouvant faire l'objet d'une sous-licence (à plusieurs niveaux), libres de redevances et entièrement payés, pour utiliser les données d'entrée afin de développer, d'exploiter, d'améliorer et de soutenir les produits, les services ou les offres d'Honeywell. Honeywell peut utiliser les données d'entrée à toute autre fin, à condition qu'elles soient sous une forme anonyme qui n'identifie pas l'utilisateur ou les personnes concernées. L'utilisateur est seul responsable de l'obtention de tous les consentements et autorisations (y compris l'envoi d'avis aux utilisateurs ou aux tiers) et de la satisfaction de toutes les exigences nécessaires pour permettre à Honeywell d'utiliser les données d'entrée. Sauf entente écrite à cet effet, Honeywell n'archive pas les données d'entrée en vue d'une utilisation ultérieure par l'utilisateur. L'utilisateur consent à tout transfert de ses données d'entrée en dehors de leur pays d'origine, à l'exception des données personnelles qui sont soumises au DPA (tel que défini à l'article 12 ci-dessous). Les données d'entrée sont des informations confidentielles de l'utilisateur. Tout le savoir-faire et toutes les informations développés par Honeywell et/ou ses filiales en analysant les données d'entrée (à l'exclusion des données d'entrée elles-mêmes), ainsi que tous les résultats de l'IA d'Honeywell, y compris les logiciels, les modèles, les dessins, les documents, les inventions et le savoir-faire, conçus ou développés dans le cadre de ce Contrat, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle y afférents, sont la propriété exclusive et exclusive

d'Honeywell et constituent des informations confidentielles d'Honeywell. L'utilisateur n'a aucun droit ni aucune licence sur la propriété intellectuelle ou les inventions fournies par Honeywell, à l'exception de ce qui est accordé dans le présent CLUF

10. **Données d'entrée et de sortie de l'IA.** Honeywell et ses filiales et concédants de licence détiennent et conservent tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, relatifs à : (i) le SaaS, l'IA d'Honeywell et tous les travaux dérivés, modifications et améliorations du SaaS et de l'IA d'Honeywell ; et (ii) le savoir-faire et les informations (à l'exclusion des données d'entrée AI et des données d'entrée) développés par Honeywell ou ses filiales en analysant les données d'entrée (y compris les données d'entrée AI) ou générés ou dérivés de la fourniture ou du support du SaaS, qu'ils soient (a) développés par Honeywell ou ses filiales en traitant ou en analysant l'utilisation par l'utilisateur et les utilisateurs de l'AI de Honeywell et/ou des données d'entrée (y compris les données d'entrée AI) ou (b) générés ou dérivés de la fourniture ou du support de l'AI de Honeywell ("**savoir-faire**"). Le fonctionnement et les performances de l'IA de Honeywell sont des informations confidentielles de Honeywell. Sous réserve du respect par l'Utilisateur des termes et conditions du présent Contrat (y compris l'utilisation acceptable), Honeywell accorde par les présentes à l'Utilisateur un droit et une licence limités, non transférables, non exclusifs, révocables et ne pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence, d'utiliser le savoir-faire uniquement à des fins commerciales internes dans le cadre de l'exercice des droits d'utilisation du SaaS. L'utilisateur et les utilisateurs finaux autorisés ne supprimeront pas, ne modifieront pas et ne masqueront pas les avis relatifs aux droits de propriété intellectuelle figurant sur le SaaS. Dans la mesure requise par les lois ou réglementations applicables à l'utilisation des systèmes d'IA, y compris, mais sans s'y limiter, le règlement de l'Union européenne sur l'intelligence artificielle ("**EU AI Act**") ("**Lois applicables sur l'IA**"), et sur demande raisonnable de l'Utilisateur, Honeywell fournira des résumés des données utilisées pour former l'IA d'Honeywell.

L'utilisateur conserve tous les droits sur les données d'entrée de l'IA et, bien qu'il ait le droit d'utiliser les résultats générés par l'IA de Honeywell, ces résultats sont la propriété de Honeywell. L'utilisateur est seul responsable de la vérification et de la validation de tous les résultats, de leur adéquation aux besoins de l'utilisateur et de leur conformité aux lois applicables avant leur utilisation. Dans la mesure où les lois applicables en matière d'intelligence artificielle exigent certaines clauses de non-responsabilité ou de divulgation, l'utilisateur accepte de se conformer à ces exigences dans le cadre de l'utilisation de l'intelligence artificielle de Honeywell par l'utilisateur. En outre, en raison de la nature d'un système d'IA, les résultats peuvent ne pas être uniques d'un utilisateur à l'autre et l'IA de Honeywell peut générer ou renvoyer des résultats identiques ou similaires à d'autres clients, à Honeywell ou à un tiers. Si l'utilisateur notifie Honeywell par écrit ou décide d'une autre manière de ne plus utiliser l'IA de Honeywell, Honeywell n'est pas tenue de conserver les données d'entrée de l'IA ou les résultats utilisés ou traités d'une autre manière dans le cadre de l'IA de Honeywell

11. **Commentaires de l'utilisateur.** L'utilisateur peut volontairement fournir des commentaires, des suggestions, des demandes d'amélioration ou de modification, des recommandations, des propositions, des idées et tout autre rétroaction concernant l'IA d'Honeywell ou autre (collectivement, la "**rétroaction**"). Par les présentes, l'utilisateur cède à Honeywell (et fera en sorte que ses employés, sous-traitants et agents cèdent à Honeywell) tous les droits, titres et intérêts concernant, et Honeywell est libre d'utiliser, sans attribution ni compensation à quiconque, toute rétroaction et les droits de propriété intellectuelle contenus dans cette rétroaction, à quelque fin que ce soit, que la rétroaction ait été fournie à la demande d'Honeywell ou non. Honeywell n'est pas tenue de garder confidentiels la rétroaction, de verser une compensation pour la rétroaction, de mettre en œuvre ou d'utiliser la rétroaction, ou de répondre à la rétroaction.

12. **Confidentialité des données.**

- a. "**Lois applicables en matière de protection des données**" : lois ou réglementations fédérales ou provinciales applicables en matière de protection des données, de respect de la vie privée, de notification des violations ou de sécurité des données. "**Contrôleur de données**" : une partie qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les objectifs et les moyens du traitement des données à caractère personnel (tel que ce terme ou des variantes similaires peuvent être définis dans les lois applicables en matière de protection des données). "**Données à caractère personnel**" : toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, selon la définition de ce terme ou de ses variantes dans les lois applicables en matière de protection des données à caractère personnel. Les données à caractère personnel comprennent (i) les données relationnelles sur les individus fournies par une partie à l'autre pour gérer la relation entre les parties, et (ii) les données d'utilisation personnellement identifiables mises à la disposition d'Honeywell par l'utilisateur en relation avec l'utilisation du SaaS dans le but de fournir, d'améliorer ou de développer les produits et services d'Honeywell.
- b. Chaque partie traitera les données personnelles de l'autre partie en tant que contrôleur de données indépendant, conformément aux lois applicables en matière de confidentialité des données. Chaque partie déclare qu'elle dispose de tous les droits et autorisations nécessaires pour transférer des données à caractère personnel à l'autre partie (y compris la notification)
- c. Chaque partie met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre toute atteinte à la sécurité.
- d. Si Honeywell traite des données à caractère personnel pour le compte de l'utilisateur, l'accord de traitement des données ("**DPA**") d'Honeywell à l'adresse <https://www.honeywell.com/us/en/company/data-privacy> s'applique.

13. **Reprise après sinistre, sauvegarde.** Honeywell maintient des plans de reprise après sinistre et de continuité des activités pour gérer les pertes matérielles ou les défaillances des installations, équipements ou technologies utilisés pour fournir le SaaS

("défaillance après sinistre"). Sauf entente écrite contraire, Honeywell ne propose pas de récupération des données sur un compte distinct de celui d'un autre client et Honeywell n'est pas responsable si les sauvegardes échouent, sont incomplètes ou n'ont pas pu être effectuées ou si les données d'entrée (y compris les données d'entrée AI) sont perdues ou endommagées. En cas d'échec de la sauvegarde, Honeywell déploiera des efforts commercialement raisonnables pour restaurer la dernière sauvegarde disponible. Les obligations d'Honeywell énoncées dans la présente section sont les seules obligations d'Honeywell et le seul et unique recours de l'utilisateur en cas de sinistre.

14. **Indemnisation de la propriété intellectuelle.** L'utilisateur s'engage, à ses frais et à la discrétion d'Honeywell, à défendre et à indemniser Honeywell, ses concédants de licence et ses prestataires de services contre toute réclamation, poursuite ou procédure émanant d'un tiers, et à payer tout jugement définitif rendu par un tribunal compétent, ou tout montant raisonnable de règlement approuvé par écrit par Honeywell, à la suite d'une réclamation déposée contre Honeywell par un tiers : (a) alléguant que l'utilisateur, ses sociétés affiliées, ou l'un de ses ou de leurs employés, agents ou sous-traitants, enfreint les droits d'auteur, de brevet, de marque ou de secret commercial de ce tiers, y compris en fournissant des données d'entrée (y compris des données d'entrée AI) ; (b) découlant de ou concernant l'accès ou l'utilisation, ou l'incapacité d'accès ou d'utilisation, du SaaS ou de l'AI d'Honeywell par l'utilisateur ou ses sociétés affiliées ou l'un de ses ou de leurs employés, agents et sous-traitants respectifs ; (c) l'utilisation par l'utilisateur de l'IA d'Honeywell pour une utilisation à haut risque ou une utilisation à risque inacceptable ; (d) le non-respect par l'utilisateur des conditions du présent Contrat, ou (e) les réclamations de tiers liées à la possession, au traitement ou à l'utilisation par Honeywell des Données d'entrée conformément au présent Contrat.
15. **Cybersécurité.** L'utilisateur déclare et garantit qu'il (i) utilisera des mesures de protection administratives, physiques et techniques commercialement raisonnables pour protéger ses systèmes, installations, opérations ou données, ou suivra les normes industrielles ou d'autres pratiques de sécurité mutuellement convenues ; (ii) mettra à jour la dernière version des logiciels concernés et suivra la documentation actuelle les concernant ; (iii) n'apporter aucune modification ou altération aux services, logiciels, SaaS ou matériels connexes liés à la cybersécurité qu'Honeywell peut fournir sans l'autorisation écrite expresse d'Honeywell ; (iv) désigner au moins deux employés, cadres ou agents (la ou les "**personne(s) de contact**") qui réagiront à tout événement et prendront les mesures recommandées pour atténuer les dommages subis par le réseau de l'utilisateur ; (v) élaborer et adopter une ou plusieurs politiques écrites en matière de gouvernance, de risque et de conformité, approuvées par un cadre supérieur ou par le conseil d'administration de l'utilisateur (ou un comité approprié de celui-ci) ou par un organe directeur équivalent, énonçant les politiques et procédures de l'utilisateur pour la protection de ses systèmes d'information et des informations non publiques stockées sur ces systèmes d'information (la "**politique de cybersécurité**") ; (vi) développer et adopter un plan écrit de réponse aux incidents ("**IRP**") qui est exercé et/ou pratiqué avec des évaluations basées sur des scénarios clés au moins une fois par an ; et (vii) fournir à Honeywell des copies de la politique de cybersécurité de l'utilisateur, de l'IRP et des plans de continuité d'activité ou de reprise après sinistre à la demande d'Honeywell.
16. **Matériel de tiers et logiciels libres.** Certains composants du SaaS peuvent intégrer des logiciels libres ("**OSS**"). Dans la mesure où les licences couvrant les OSS l'exigent, ces licences peuvent s'appliquer aux OSS en lieu et place du présent Contrat. Si une licence de logiciel libre exige qu'Honeywell propose de fournir le code source ou des informations connexes en rapport avec ce logiciel libre, cette offre est faite par les présentes. Honeywell peut fournir du matériel de tiers, y compris des logiciels, en relation avec le SaaS ("**Matériel de tiers**") qui peut être régi par des conditions différentes ("**Conditions de tiers**"). S'il n'y a pas de conditions de tiers, l'utilisation par l'utilisateur sera (a) soumise aux mêmes conditions que le SaaS et (b) uniquement en rapport avec l'utilisation par l'utilisateur dudit SaaS. L'utilisateur est seul responsable de la détermination, de l'obtention et du respect de toutes les conditions des tiers. Honeywell n'a aucune responsabilité et ne fait aucune déclaration ou garantie concernant (i) tout matériel de tiers ou l'utilisation par l'utilisateur de matériel de tiers, et (ii) les conditions de tiers ou le respect par l'utilisateur des conditions de tiers. Tout logiciel, service ou produit tiers utilisé par l'utilisateur en relation avec l'IA de Honeywell est soumis à ses propres conditions, et Honeywell n'est pas responsable des logiciels, services ou produits tiers.
17. **Conformité.**
 - a. L'utilisateur et ses affiliés se conformeront à toutes les lois et réglementations fédérales ou provinciales applicables à l'accès et à l'utilisation du SaaS. L'utilisateur reconnaît que : (a) Honeywell ne fournit pas de conseils juridiques concernant le respect des lois et règlements relatifs à l'utilisation du SaaS, et (b) le SaaS comporte des fonctionnalités qui pourraient être utilisées de manière non conforme aux lois et règlements, et l'utilisateur est seul responsable, et Honeywell n'est pas responsable, du respect de la loi par l'utilisateur en ce qui concerne l'utilisation du SaaS. Dans la mesure où l'utilisateur ou l'utilisateur final autorisé de l'utilisateur sont des entités gouvernementales, le Logiciel et toute la Documentation associée sont des "logiciels informatiques commerciaux" et la "documentation des logiciels informatiques commerciaux" et les "données restreintes" associées, fournis à l'utilisateur en vertu des "Droits limités" et des "Droits restreints" et uniquement en tant qu'éléments finaux commerciaux. L'utilisateur et ses sociétés affiliées se conformeront à toutes les lois et réglementations sur l'exportation, l'importation, les sanctions économiques et l'anti-boycott, régies par le Canada et la province dans laquelle l'utilisateur exerce ses activités et, le cas échéant, par les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne et ses États membres, les Nations unies ("**lois sur les sanctions**") en ce qui concerne l'accès de l'utilisateur au SaaS ou son utilisation de celui-ci, et ils seront seuls responsables du respect de ces lois et réglementations. L'utilisateur déclare et garantit qu'aucun de ses administrateurs, employés, contractants, agents, partenaires bancaires, affiliés ou utilisateurs (a) n'est une personne ou une entité nommée ou agissant au nom d'entités identifiées sur les listes de parties restreintes des lois sur les sanctions applicables ; (b) n'est organisé en vertu des lois, n'est situé physiquement ou ne réside habituellement dans des juridictions soumises à des sanctions globales ; ou (c) n'est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, à 50 % ou

- plus dans l'ensemble, par une ou plusieurs personnes décrites aux points (a) ou (b) (collectivement, les "**personnes sanctionnées**"). Ni l'utilisateur ni ses sociétés affiliées (i) ne permettront aux personnes sanctionnées d'utiliser directement ou indirectement le SaaS, d'y accéder ou d'en bénéficier, (ii) ne s'engageront dans des activités directement ou indirectement liées à des utilisations finales restreintes par les lois sur les sanctions ou (iii) n'exporteront, ne réexporteront ou ne transféreront d'une autre manière le SaaS à des fins interdites par les lois sur les sanctions, ou ne faciliteront de telles activités. L'utilisateur ne soumettra pas au SaaS des données soumises aux lois sur les sanctions. Le non-respect de cette disposition par l'utilisateur sera considéré comme un manquement grave au présent Contrat.
- b. Chaque partie doit se conformer à toutes les lois et réglementations anti-corruption applicables, y compris, mais sans s'y limiter, le Code criminel canadien, la loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger ("**FCPA**") et la loi britannique sur la corruption de 2010. Les parties déclarent et garantissent qu'elles sont actuellement en conformité avec les lois anti-corruption et anti-pots-de-vin, qu'elles le resteront et qu'elles n'autoriseront pas, n'offriront pas ou n'effectueront pas de paiements, directement ou indirectement, à une autorité gouvernementale qui pourrait entraîner une violation de ces lois ou des restrictions ou interdictions établies. L'utilisateur s'engage à tenir des livres et des registres précis afin de démontrer qu'il respecte les exigences de conformité de la présente section. Honeywell peut, à ses frais, procéder à un audit de l'utilisateur afin de déterminer s'il se conforme à ces dispositions, moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours, et l'utilisateur fournira une assistance raisonnable à Honeywell pour mener à bien cet audit. Le non-respect de cette disposition par l'utilisateur sera considéré comme un manquement grave au présent Contrat.
- c. Honeywell obtiendra la licence d'exportation lorsque Honeywell est l'exportateur officiel. L'utilisateur doit obtenir à ses frais toutes les autorisations d'importation nécessaires et toute licence d'exportation ou de réexportation ultérieure, ou toute autre approbation requise pour le logiciel-service acheté, livré, concédé sous licence ou reçu d'Honeywell. Les parties conviennent que les informations techniques ou la technologie (c'est-à-dire les informations contrôlées à l'exportation) soumises aux lois sur les sanctions ne doivent pas être divulguées, transférées ou exportées, y compris à une société affiliée, à un employé étranger, à un fournisseur ou à un fournisseur secondaire, quel que soit le lieu, sans autorisation d'exportation valide ou autre approbation gouvernementale écrite.
- d. L'utilisateur notifiera immédiatement par écrit à Honeywell toute violation réelle ou raisonnablement suspectée de la présente section. Honeywell peut suspendre ou résilier le Contrat ou toute commande (ou partie de celle-ci) ou prendre d'autres mesures raisonnablement nécessaires pour assurer le respect total de toutes les lois, y compris les lois sur les sanctions, sans que Honeywell n'encoure de responsabilité.
- 18. Durée, suspension.** Sauf entente écrite contraire signée par les représentants autorisés des parties, le présent Contrat prend effet à la première des deux dates suivantes : lorsque le représentant autorisé de l'utilisateur clique sur " Accepter " (ou un terme similaire) ou télécharge/installe/accède au SaaS et reste en vigueur jusqu'à ce que l'utilisateur cesse d'utiliser le SaaS, qu'Honeywell mette fin au présent CLUF et à l'accès au SaaS, ou que la durée de la licence d'abonnement au SaaS de l'utilisateur arrive à expiration. La partie non fautive peut résilier le présent Contrat ou toute commande si l'autre partie commet un manquement grave au Contrat et n'y remédie pas dans les 30 jours suivant la réception d'un avis écrit. Honeywell peut suspendre l'exécution par Honeywell ou résilier le présent Contrat ou toute commande moyennant un avis écrit si Honeywell estime que l'exécution par Honeywell peut enfreindre les lois applicables et/ou entraîner un risque pour la sécurité ou la santé, ou si l'utilisateur est insolvable, s'il y a un changement défavorable dans la solvabilité de l'utilisateur ou une tentative d'obtenir une protection contre les créanciers ou de liquider les opérations, si l'utilisateur ne paie pas l'une des factures incontestées d'Honeywell dans les 3 jours suivant la date d'échéance du paiement, si l'utilisateur enfreint les lois applicables dans l'exécution du présent Contrat, ou s'il cède le présent Contrat sans le consentement d'Honeywell. En cas de résiliation ou d'expiration : (a) l'utilisateur doit payer tous les montants dus ; et (b) sur demande, retourner ou détruire toutes les informations confidentielles et le certifier par écrit ; à l'exception des copies de sauvegarde générées automatiquement, des données anonymes ou si elles sont conservées à des fins juridiques.
- 19. Résiliation.** Outre les autres dispositions de résiliation du présent Contrat, Honeywell peut résilier le présent Contrat ou toute commande sur avis écrite, et en tout temps, si le SaaS est fourni gratuitement, si l'utilisation par l'utilisateur est frauduleuse ou si la poursuite de l'utilisation par l'utilisateur engage la responsabilité d'Honeywell à l'égard d'un tiers. Honeywell peut, sans responsabilité, suspendre immédiatement les droits d'utilisation de l'utilisateur sans préavis si Honeywell détermine que l'utilisateur ou les utilisateurs finaux autorisés sont ou peuvent être en violation du présent Contrat (y compris le non-paiement des redevances à la date d'échéance), constituent une menace pour la sécurité ou que l'utilisation du SaaS par l'utilisateur est susceptible de causer un préjudice immédiat et continu à Honeywell ou à d'autres personnes. Pendant la suspension, l'Utilisateur et les Utilisateurs finaux autorisés n'auront pas accès au SaaS et pourront être dans l'incapacité d'accéder aux Données d'entrée (y compris les Données d'entrée AI). En cas de résiliation ou d'expiration du présent Contrat, les droits d'utilisation de l'Utilisateur expireront et l'Utilisateur devra cesser d'utiliser le SaaS et supprimer toutes les copies de la documentation et des informations d'identification du SaaS. L'utilisateur reste responsable de tous les frais qu'il a accumulés. Dans un délai raisonnable à compter de la réception de la demande de l'Utilisateur formulée dans les 30 jours suivant la date effective d'expiration ou de résiliation, Honeywell fournira un fichier des Données d'entrée de l'Utilisateur (y compris les Données d'entrée AI) au format "comma separated value" (.csv) ainsi que les pièces jointes. Honeywell n'aura aucune autre obligation de maintenir ou de fournir à l'Utilisateur ses Données d'entrée (y compris les Données d'entrée AI) et supprimera par la suite, sauf interdiction légale, toutes les Données d'entrée de l'Utilisateur (y compris les Données d'entrée AI) dans ses systèmes ou autrement en possession ou sous le contrôle d'Honeywell.

20. Fonction de désactivation automatique. L'utilisateur reconnaît et accepte que le SaaS puisse contenir une fonction de désactivation sensible au temps ("**fonction de désactivation**") qui désactivera automatiquement le SaaS à la fin du présent CLUF. L'utilisateur accepte de ne pas altérer, désactiver ou tenter de contourner la fonction de désactivation. L'utilisateur comprend que la fonction de désactivation fait partie intégrante de l'application de la condition applicable de la licence pour le SaaS et accepte qu'Honeywell ne soit pas responsable de toute perte ou dommage pouvant résulter de la désactivation du SaaS suivant l'activation de la fonction de désactivation.

21. Garantie et clause de non-responsabilité

- a. SAUF MENTION EXPRESSE DANS LE PRESENT CONTRAT, LE SAAS EST FOURNI "EN L'ETAT ACTUEL" ET "TEL QUE DISPONIBLE". HONEYWELL N'EST PAS RESPONSABLE DE L'UTILISATION DU SAAS PAR L'UTILISATEUR (OU PAR LES UTILISATEURS FINAUX AUTORISÉS), NI DE L'UTILISATION OU DE L'INTERPRÉTATION DE SES RÉSULTATS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, HONEYWELL REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTES LES CONDITIONS, GARANTIES ET DÉCLARATIONS DE TOUTE NATURE, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES OU LÉGALES CONCERNANT LE SAAS, Y COMPRIS LES GARANTIES DE NON-CONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE ET D'ADÉQUATION À L'USAGE PRÉVU. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, HONEYWELL NE GARANTIT PAS QUE LE SAAS RÉPONDRA AUX EXIGENCES DE L'UTILISATEUR, FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR, NI QUE LES SERVICES DE CYBERSÉCURITÉ EMPÊCHERONT OU ATTÉNUERONT TOUT ACTE OU TENTATIVE DE PERTURBATION, D'UTILISATION ABUSIVE OU D'ACCÈS NON AUTORISÉ À UN SYSTÈME OU À DES INSTALLATIONS OU OPÉRATIONS ÉLECTRONIQUES ENTRAÎNANT UNE PERTE, UNE ALTÉRATION OU UNE DIVULGATION DE DONNÉES, UNE INDISPONIBILITÉ OU UNE DÉGRADATION DU SYSTÈME OU UNE PERTE DE FONCTIONNEMENT OU DE SERVICES LIÉS AUX SERVICES DE CYBERSÉCURITÉ. L'UTILISATEUR RECONNAÎT QUE LE SAAS N'EST PAS DESTINÉ OU ADAPTÉ À UNE UTILISATION DANS DES SITUATIONS OU DES ENVIRONNEMENTS OÙ LA DÉFAILLANCE, LES RETARDS, LES ERREURS OU LES INEXACTITUDES DANS LES RÉSULTATS, LES DONNÉES OU LES INFORMATIONS POURRAIENT ENTRAÎNER DES BLESSURES, DES MALADIES, DES DÉCÈS, DES DOMMAGES CORPORELS, DES INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉ OU DES DOMMAGES PHYSIQUES OU ENVIRONNEMENTAUX GRAVES
- b. HONEYWELL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES QUESTIONS, PROBLÈMES, LENTEURS, INDISPONIBILITÉS, RETARDS OU INCIDENTS DE SÉCURITÉ DÉCOULANT DE OU LIÉS À : (A) DES CONDITIONS OU ÉVÉNEMENTS RAISONNABLEMENT INDÉPENDANTS DE LA VOLONTÉ DE HONEYWELL ; (B) DES CYBER-ATTAQUES ; (C) DES RÉSEAUX PUBLICS D'INTERNET ET DE COMMUNICATION ; (D) DES DONNÉES, LOGICIELS, MATÉRIELS, SERVICES, MACHINES VIRTUELLES, TÉLÉCOMMUNICATIONS, INFRASTRUCTURES OU AUTRES ÉQUIPEMENTS NON FOURNIS PAR HONEYWELL, OU DES ACTES OU OMISSIONS DE TIERS QUE L'UTILISATEUR CONSERVE ; (E) LA NÉGLIGENCE DE L'UTILISATEUR ET DE L'UTILISATEUR FINAL AUTORISÉ OU LE FAIT DE NE PAS UTILISER LA VERSION LA PLUS RÉCENTE OU DE NE PAS SUIVRE LA DOCUMENTATION ; (F) MODIFICATIONS OU ALTÉRATIONS NON EFFECTUÉES PAR HONEYWELL ; (G) PERTE OU CORRUPTION DE DONNÉES ; (H) ACCÈS NON AUTORISÉ VIA LES IDENTIFIANTS DE L'UTILISATEUR ; (I) MANQUEMENT DE L'UTILISATEUR À UTILISER DES MESURES DE PROTECTION ADMINISTRATIVES, PHYSIQUES ET TECHNIQUES COMMERCIALEMENT RAISONNABLES POUR PROTÉGER LES SYSTÈMES OU LES DONNÉES DE L'UTILISATEUR OU À SUIVRE LES PRATIQUES DE SÉCURITÉ STANDARD DE L'INDUSTRIE ; OU (J) ACTES OU OMISSIONS DE L'UTILISATEUR, DES UTILISATEURS FINAUX AUTORISÉS OU D'AUTRES TIERS RETENUS PAR L'UTILISATEUR, EN VIOLATION DU PRÉSENT CONTRAT.
- c. LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GARANTIE FIGURANT DANS LE CONTRAT S'APPLIQUENT À HONEYWELL AI ET À SES CARACTÉRISTIQUES, Y COMPRIS TOUS LES RÉSULTATS. EN OUTRE, HONEYWELL N'EST PAS RESPONSABLE DE L'UTILISATION PAR L'UTILISATEUR (OU PAR LES UTILISATEURS FINAUX AUTORISÉS) DE HONEYWELL AI, NI DE L'UTILISATION OU DE L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS, DES EFFETS OU DES RÉSULTATS. HONEYWELL NE DONNE AUCUNE GARANTIE QUANT AUX RÉSULTATS OBTENUS PAR L'UTILISATION DES FONCTIONS DE HONEYWELL AI, NI QUANT À L'EXACTITUDE OU À L'ADÉQUATION AUX BESOINS DE L'UTILISATEUR DE TOUTE INFORMATION (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES MATÉRIAUX, CONCEPTIONS, FLUX DE TRAVAIL/PROCESSUS, INSTRUCTIONS DE TRAVAIL OU AUTRES DONNÉES) OBTENUE PAR L'INTERMÉDIAIRE DES FONCTIONS DE HONEYWELL AI, NI QUANT AU FAIT QUE HONEYWELL AI ET SES FONCTIONS FONCTIONNERONT EN CONJONCTION AVEC TOUT AUTRE SAAS OU ÉQUIPEMENT PARTICULIER. L'UTILISATEUR COMPREND ET ACCEPTE QUE TOUTE INFORMATION DE CE TYPE OBTENUE EN UTILISANT LES FONCTIONS DE HONEYWELL AI EST À SES RISQUES ET PÉRILS. L'UTILISATEUR NE DOIT PAS SE FIER AUX AFFIRMATIONS FACTUELLES CONTENUES DANS LES RÉSULTATS SANS VÉRIFICATION INDÉPENDANTE DES FAITS, ET L'UTILISATEUR NE DOIT PAS SE FIER AUX CONCEPTIONS, FLUX DE TRAVAIL/PROCESSUS OU INSTRUCTIONS DE TRAVAIL CONTENUS DANS LES RÉSULTATS SANS EXAMEN INDÉPENDANT DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE L'ADÉQUATION AUX BESOINS DE L'UTILISATEUR. AUCUNE INFORMATION, SUGGESTION OU RÉSULTAT DE CE TYPE, OBTENU PAR L'UTILISATEUR À PARTIR DE HONEYWELL AI OU PAR LE BIAS DES FONCTIONNALITÉS DE HONEYWELL AI, NE CRÉERA DE GARANTIE QUI NE SOIT PAS EXPRESSÉMENT ÉNONCÉE DANS LE PRÉSENT CONTRAT. EN OUTRE, L'UTILISATEUR RECONNAÎT QUE HONEYWELL N'A AUCUNE OBLIGATION DE FOURNIR UNE QUELCONQUE FORME DE CYBERSÉCURITÉ OU DE PROTECTION DES DONNÉES EN RAPPORT AVEC LE FONCTIONNEMENT DE HONEYWELL AI ET DE SES FONCTIONS. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, HONEYWELL NE GARANTIT PAS QUE HONEYWELL AI (OU LES INFORMATIONS OU RÉSULTATS FOURNIS PAR HONEYWELL AI) RÉPONDRA AUX EXIGENCES DE L'UTILISATEUR, FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION, SERA PRÉCIS, COMPLET OU EXEMPT D'ERREURS, OU GÉNÉRERA DES RÉSULTATS SPÉCIFIQUES.

- d. En cas de non-respect par Honeywell de toute garantie applicable à une application mobile iOS, l'utilisateur peut en informer Apple, qui lui remboursera le prix d'achat de l'application mobile, le cas échéant. Ce remboursement sera toutefois limité uniquement au prix d'achat payé à Apple pour l'application mobile. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, L'UTILISATEUR RECONNAÎT QU'APPLE N'AURA AUCUNE AUTRE OBLIGATION DE GARANTIE EN CE QUI CONCERNE (A) L'APPLICATION MOBILE, ET (B) TOUTE AUTRE RÉCLAMATION, PERTE, RESPONSABILITÉ, DOMMAGE, COÛT OU DÉPENSE ATTRIBUABLE À UN DÉFAUT DE CONFORMITÉ À UNE GARANTIE. Pour les applications mobiles Android, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, L'UTILISATEUR RECONNAÎT QUE GOOGLE DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET CONDITIONS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

22. Limitation de la responsabilité.

- a. SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LE PRESENT CONTRAT OU POUR LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DE L'UTILISATEUR, SOUS RESERVE DES LOIS APPLICABLES, AUCUNE DES PARTIES NE SERA RESPONSABLE (A) DES PERTES DE PROFITS, DE REVENUS, DE FONDS DE COMMERCE, D'OPPORTUNITÉS OU D'ÉCONOMIES ANTICIPÉES, DE LA PERTE OU DE LA CORRUPTION DE DONNÉES OU DE LA PERTE D'UTILISATION DE BIENS ; OU (B) DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES, PUNITIFS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS, QUELS QU'ILS SOIENT, DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU EN RAPPORT AVEC CELUI-CI.
- b. SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LE PRESENT CONTRAT OU POUR LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DE L'UTILISATEUR OU POUR LES EXCLUSIONS (TELLES QUE DÉFINIES CI-DESSOUS), LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE ET GLOBALE DE CHAQUE PARTIE RESULTANT DE OU LIÉE AU PRESENT CONTRAT SERA LIMITÉE AUX DOMMAGES DIRECTS D'UN MONTANT ÉGAL À LA PLUS GRANDE DES DEUX VALEURS SUIVANTES : (A) LE TOTAL DES MONTANTS PAYÉS POUR LE SAAS QUI A DONNÉ LIEU À LA RESPONSABILITÉ AU COURS DES 6 MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LE PREMIER ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION ET (B) 50 000 DOLLARS CANADIENS. TOUTES LES RÉCLAMATIONS QU'UNE PARTIE PEUT AVOIR SERONT CUMULÉES, ET LES RÉCLAMATIONS MULTIPLES N'AUGMENTERONT PAS LA LIMITE SUSMENTIONNÉE. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, LA RESPONSABILITÉ DE HONEYWELL AU TITRE DES DROITS D'ÉVALUATION, BETA OU D'ESSAI EST LIMITÉE À 1 000 DOLLARS CANADIENS. LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS S'APPLIQUERONT DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES À TOUT DOMMAGE OU AUTRE RESPONSABILITÉ, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE ET QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ, ET MÊME SI LA PARTIE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE LA RESPONSABILITÉ OU SI LA RESPONSABILITÉ EST AUTREMENT PRÉVISIBLE, ET INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE LES RECOURS LIMITÉS DANS LE PRÉSENT CONTRAT N'ATTEIGNENT PAS LEUR OBJECTIF ESSENTIEL.
- c. Les "**exclusions**" sont : (i) la fraude ou la faute intentionnelle d'une partie ; (ii) le non-respect par une partie de ses obligations de confidentialité (sauf en ce qui concerne les données personnelles, les données d'entrée (y compris les données d'entrée AI) (si elles sont référencées dans le présent Contrat) ; (iii) l'article 14 (Indemnisation de la propriété intellectuelle) et l'article 17 (Conformité) ; (iv) la violation, l'appropriation illicite ou la violation par une partie, ses affiliés ou ses ou leurs utilisateurs des droits de propriété intellectuelle de l'autre partie ou de ses affiliés ; ou (v) la violation par l'utilisateur de toute licence SaaS, des droits d'utilisation ou des conditions d'utilisation acceptables.
- d. Toutes les réclamations et causes d'action doivent être introduites par l'utilisateur dans un délai de 12 mois à compter de la connaissance réelle ou supposée, à moins qu'un délai de prescription différent ne soit prévu par les lois applicables.

23. Consentement aux communications électroniques et à la sollicitation. Dans la mesure où le SaaS nécessite le téléchargement d'une application mobile, l'utilisateur autorise Honeywell à envoyer (y compris par courrier électronique et notifications push) des informations concernant le SaaS, telles que : (a) des avis concernant l'utilisation par l'utilisateur du SaaS (et de l'Application mobile, y compris des avis de violation d'utilisation ; (b) des mises à jour du SaaS et de l'Application mobile et de nouvelles fonctionnalités ou de nouveaux produits ; et (c) des informations et des documents promotionnels concernant les produits et les services d'Honeywell. L'utilisateur et ses Utilisateurs finaux autorisés peuvent revoir les paramètres de notification du compte et ajuster les préférences de messagerie, y compris l'acceptation de messages supplémentaires ou le désabonnement à certains messages via la section " Notifications push " des paramètres de l'application mobile.

24. Lois applicables et juridiction. Tous les différends ou litiges découlant du présent CLUF ou s'y rapportant, de son interprétation ou de son application (y compris son non-respect, sa validité et sa résiliation), ainsi que les relations, droits et responsabilités des parties dans le cadre du présent CLUF, qu'ils soient contractuels ou extracontractuels ("**litige**"), sont régis par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales applicables du Canada, sans donner effet à aucun choix ou conflit de lois ou de règles qui entraîneraient l'application des lois d'une autre juridiction ("**lois applicables**"). Honeywell et l'utilisateur conviennent expressément d'exclure du présent CLUF le Uniform Computer Information Transactions Act et la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980 ainsi que tout texte qui lui succéderait. Les parties conviennent que les tribunaux fédéraux et provinciaux de la province de l'Ontario seront les seuls et uniques compétents pour entendre tout litige, et les parties consentent et se soumettent par la présente à la juridiction de ce lieu. Les parties renoncent irrévocablement et inconditionnellement à toute objection quant à la compétence de ces tribunaux pour entendre tout litige et renoncent irrévocablement à plaider ou à invoquer qu'un litige a été porté devant un forum inapproprié.

25. Plateformes de tiers ; bénéficiaires tiers.

- a. Si l'utilisateur accède au SaaS et l'utilise via une application mobile provenant d'un magasin d'applications tiers (par exemple, Apple, Samsung ou autre) ou via une plate-forme infonuagique (par exemple, Microsoft Azure Cloud, AWS Cloud ou autre environnement infonuagique) (chacune, une " **plate-forme tierce** "), le présent CLUF est uniquement conclu entre Honeywell et l'utilisateur, et toute plate-forme tierce qui fournit un accès au SaaS ou à l'application mobile peut avoir des conditions générales distinctes que l'utilisateur peut être tenu d'accepter afin d'accéder à l'utilisation de l'application mobile. Dans toute la mesure permise par les lois applicables, Honeywell n'aura aucune garantie, assistance ou autre obligation quelle qu'elle soit à l'égard d'une plate-forme tierce, autre que celle de confirmer si l'utilisateur doit avoir accès au SaaS par l'intermédiaire de ladite plate-forme tierce. L'utilisateur reconnaît et accepte en outre qu'Honeywell n'a aucune responsabilité à l'égard d'une plate-forme tierce.
- b. Si l'utilisateur accède au SaaS et l'utilise via une application mobile sur un appareil Apple (par exemple, iPhone, iPad, iPod Touch) (un tel appareil, un " **Appareil Apple** "), le présent CLUF est conclu uniquement entre Honeywell et l'utilisateur, et Apple n'est ni partie au présent CLUF ni responsable du SaaS ou de son support. Dans toute la mesure permise par les lois applicables, Apple ne sera pas responsable de l'enquête, de la défense, du règlement ou de l'acquiescement de toute réclamation de tiers pour violation de la propriété intellectuelle liée au SaaS, à l'application mobile ou à leur utilisation. L'utilisateur reconnaît et accepte qu'Apple, et les filiales d'Apple, sont des tiers bénéficiaires de ce CLUF, et que, suivant l'acceptation par l'utilisateur des termes et conditions de ce CLUF, Apple aura le droit (et sera réputé avoir accepté le droit) d'appliquer ce CLUF à l'encontre de l'utilisateur en tant que tiers bénéficiaire.
- c. Si l'utilisateur accède au SaaS et l'utilise via une application mobile, cette application mobile n'est disponible que pour les appareils pris en charge et peut ne pas fonctionner sur tous les appareils. Déterminer si l'appareil de l'utilisateur ou de son utilisateur final autorisé est un appareil pris en charge ou compatible pour l'utilisation de l'application mobile relève de la seule responsabilité de l'utilisateur, et le téléchargement de l'application mobile se fait aux risques et périls de l'utilisateur ou de son utilisateur final autorisé. Honeywell ne déclare ni ne garantit que l'application mobile et tout appareil sont compatibles ou que l'application mobile fonctionnera sur n'importe quel appareil.

26. Conditions spécifiques de l'offre SaaS. En sus de ce qui précède, l'utilisation du SaaS par l'utilisateur est soumise aux conditions spécifiques de l'offre SaaS disponibles à l'adresse : hwll.co/EULA.

27. **Divers.** Le présent CLUF et les droits qui y sont accordés ne sont ni cessibles ni transférables par l'utilisateur. Honeywell peut céder ou transférer le présent CLUF ou tout droit y afférent avec ou sans préavis à l'utilisateur. Le présent CLUF constitue l'intégralité de l'accord relatif à l'utilisation du SaaS par l'utilisateur et remplace toutes les ententes ou propositions antérieures ou contemporaines, écrites ou verbales, et ne peut être modifié qu'avec le consentement écrit des deux parties. Les dispositions inapplicables seront reformulées pour permettre l'application du Contrat en donnant effet à l'intention initiale des parties. La renonciation à un droit ou recours aux termes du présent Contrat n'entraîne pas renonciation à d'autres droits ou recours contemporains ou ultérieurs. Les parties sont des contractants indépendants. Si le contrat écrit conclu par Honeywell avec ces parties l'exige, certains de ses concédants de licence peuvent être des tiers bénéficiaires du présent CLUF. La version officielle du présent CLUF est la version anglaise, quelle que soit la langue de traduction. Toutefois, au Québec, Honeywell fournira à l'utilisateur l'accès à cette version française du présent CLUF. Le terme " y compris " est utilisé à titre d'exemple pour signifier " y compris sans limitation " ou " y compris, mais non limité à ". Les mots "doit" et "devra" indiquent une obligation, tandis que l'expression « "pourra" est plus permissive. L'utilisation ou non de la majuscule n'a pas pour effet d'exclure l'application du sens donné aux termes définis dans le présent Contrat. Si une disposition du présent CLUF est illégale ou inapplicable en vertu des lois et règlements en vigueur, le reste de la disposition sera modifié de manière à se rapprocher le plus possible de l'effet de la clause initiale et toutes les autres dispositions du présent CLUF resteront pleinement en vigueur.